

GROUPE SCOLAIRE LES LAUREATS

Adresse : 05 BP 6295 Ouagadougou 05 Tél : (226) 25 37 42 02
 Burkina Faso Site Web : www.leslaureats.net E-mail: leslaureats@yahoo.fr

FRAIS DE SCOLARITE (ANNEE 2017-2018)❖ **Frais de scolarité**

Classe	Montant en F cfa par trimestre	
	Burkinabé	Non Burkinabé
TPS	250 000	275 000
PS - CM1	310 000	360 000
CM2 - 4 ^{ème}	320 000	375 000
3 ^{ème}	400 000	455 000
2 ^{nde} (générale et technologique)	480 000	535 000
1 ^{ère} ES / S	520 000	560 000
Tle. ES	535 000	590 000

- ❖ **Frais d'inscription** 300 000 F cfa
- ❖ **Cotisation APE** 5 000 F cfa
- ❖ **Frais de cahiers d'activités + fichiers + kits**
 - CP au CM2 65 000 F cfa
 - 6^{ème} à la Tle 50 000 F cfa
- ❖ **rais d'examen**
 - Brevet (DNB+AFPS) 250 000 F cfa
 - 1^{ère} ES + TPE 250 000 F cfa
 - Tle. ES 250 000 F cfa

Test d'entrée à l'école :
➤ GS + Primaire : 25 000 F
➤ Collège : 30 000 F
Retrait de dossiers des élèves quittant l'école : 20 000 F

NB : Les manuels et les œuvres littéraires au programme sont prêtés par l'école et récupérés en fin d'année scolaire. Tout manuel endommagé sera remplacé ou remboursé par les parents.

❖ **Frais de Transport**

- Transport : Zogona-Ouaga 2000 : 150 000 F cfa /trimestre
- Ouaga 2000 - Ecole : 105 000 F cfa /trimestre

Le programme des activités parascolaires et les cotisations seront élaborées et envoyés aux parents à la rentrée.

□ **MODALITES DE PAIEMENT**

Les frais d'inscription doivent être payés au moment de l'inscription. **Les frais d'inscription sont non remboursables.**

Pour ce qui est des frais de scolarité, des facilités de paiement sont proposées à ceux qui souhaitent payer en plusieurs tranches :

Paiement trimestriel : tout trimestre commencé est dû en entier.

- | | | |
|--|---|--------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} trimestre : le 20 octobre 2017 - 2^{ème} trimestre : le 20 janvier 2018 - 3^{ème} trimestre : le 20 mars 2018 | } | au plus tard |
|--|---|--------------|

- Paiement échelonné sur six (6) mois.

Les parents qui sont intéressés par ce mode de paiement sont priés de se rapprocher de la Direction pour avoir de plus amples renseignements.

Toutefois, des remises seront accordées aux parents dans les cas suivants :

- **3%** à ceux qui paieront la totalité des frais à la rentrée scolaire ;
- **5%** à ceux qui auront de 3 à 5 enfants inscrits à l'école ;
- **10%** à ceux qui auront 6 enfants ou plus.

En outre, tout retard de paiement entraînera des frais supplémentaires s'élevant à 10% de la somme due.

La Direction

Chers parents,

Dans le souci de maintenir la qualité de l'enseignement, et de garder le dispositif de sécurité, nous nous trouvons face à des charges supplémentaires. C'est pourquoi, après étude du budget, nous avons décidé d'opérer les augmentations nécessaires sur une période de trois ans comme suit :

7% → année 2016/2017

7% → année 2017/2018

6% → année 2018/2019

Vous trouverez en pièce jointe les frais de scolarité pour l'année 2016/2017.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez Utile.

LA DIRECTION

Signature des parents.....